



## **L'ASTI soutient les sans-papiers - les oubliés de la crise**

Pour les travailleurs vivant dans notre pays en situation administrative irrégulière, l'arrêt des activités économiques suite à la pandémie du COVID-19 fut dramatique. Originaires de pays non membres de l'Union européenne, ceux-ci travaillaient avant la crise dans des conditions non conformes à nos lois. Non déclarés à la Sécurité Sociale, ils recevaient un salaire bien en dessous du salaire minimum légal, pour certains depuis de nombreuses années. Suite à l'arrêt des activités économiques, ces personnes se sont retrouvées sans emploi, sans aides de l'État, ni droit à l'aide sociale. Nombreux sont ceux qui disposent d'un logement, vivent ici avec leur famille, certains avec des enfants scolarisés. Leur seul tort est de n'avoir pas pu accéder à une autorisation de séjour leur permettant de travailler légalement au Luxembourg. La fermeture des frontières ne leur a pas non plus permis de rentrer au pays d'origine.

Alors que dans d'autres pays comme l'Irlande et même la Tunisie, l'État a mis en place une aide alimentaire gratuite pour les sans-papiers, notre riche Luxembourg n'a pas su en faire autant ! C'est donc la société civile qui a pris la relève !

L'ASTI a ainsi mis en place des permanences de distribution de bons alimentaires aux épiceries sociales. Grâce au soutien de nombreux donateurs, l'ASTI a pu récolter une dizaine de milliers d'euros. Un secours exceptionnel de l'Œuvre Grand Duchesse Charlotte de 10.000€ nous a permis d'augmenter notre cagnotte pour venir en aide aux sans-papiers qui, en situation de séjour non légale, se sont adressés désespérés à nous.

L'ASTI organise à son siège, depuis le 10 avril les mardis et vendredis, des permanences de remise de bons alimentaires permettant à ces personnes de faire leurs achats aux épiceries sociales.

Nous avons à ce jour distribué aux sans-papiers des bons pour une somme totale de 20.000€. Se sont adressés à l'ASTI jusqu'à présent 214 personnes parmi eux 61 enfants. Ils représentent 105 ménages dont :

- 32 familles ayant jusqu'à 5 enfants ;
- 8 familles mono parentales avec 1 à 2 enfants ;
- 10 couples sans enfants ;
- et 57 célibataires.

Les principales origines des personnes qui font appel à notre aide sont :

- essentiellement des Brésiliens et des Péruviens d'Amérique Latine,
- des Sénégalais, Camerounais, Nigériens, et Capverdiens de l'Afrique subsaharienne,
- des personnes venant de pays du Maghreb.

Un quart des demandeurs sont originaires des pays de l'ex-Yougoslavie, avant tout des familles, dont la moitié avaient dans le passé introduit une demande de protection internationale.

---

### **ASTI**

*association sans but lucratif - RCS Luxembourg F5199*

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

[www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000



Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés asbl

vivre travailler et décider ensemble



Leur durée moyenne de séjour au Luxembourg est de 3 à 4 années, aucune personne qui s'est présentée avait moins d'une année de séjour. Notons que 6 personnes sont au Luxembourg depuis plus de 10 ans dont 3 plus de 15 ans !

La plupart étaient employés dans la restauration et des campings et 90% ont un logement stable. Notons que 75% des personnes se sont présentés plus de une fois à l'ASTI.

Cette action de soutien aux sans-papiers est l'occasion pour l'ASTI et son Guichet Info Migrants de mieux connaître la situation administrative de ces personnes et surtout de voir si des démarches en vue d'une régularisation de leur séjour est possible !

Pourquoi ne pas profiter du moment pour régulariser les personnes sans papiers qui vivent et travaillent dans notre pays sans autorisation de séjour ? Ces personnes n'ont pas été, jusqu'à présent, à la charge de l'État, ils veulent juste travailler et construire un meilleur avenir pour eux et leur famille.

Le Luxembourg a fait preuve d'un humanisme particulier envers les réfugiés. Qu'en est-il de ces travailleurs précaires qui, faute de papiers de séjour, sont exploités dans notre pays par des patrons sans scrupules ? Si ce n'est pour des raisons d'humanisme, faisons-le pour des raisons pragmatiques. Une régularisation est toujours gagnante pour tous : le travailleur peut faire valoir ses droits, l'employeur sort de l'illégalité en payant cotisations et impôts, l'État voit ses recettes augmenter avec ces nouveaux contribuables.

En attendant, l'ASTI a décidé de poursuivre sa permanence de distribution des bons alimentaires aux épiceries sociales, car la plupart de ces personnes n'ont pas retrouvé leur travail non déclaré pour subvenir à leurs besoins et ils ne peuvent actuellement pas retourner dans leur pays.

Afin de nous permettre de prolonger ce soutien, nous renouvelons notre appel à dons à notre compte ASTI Solidarité CCPL LU72 1111 1515 1501 0000 - mention « soutien aux sans-papiers ». Tous les dons à l'ASTI sont déductibles des impôts.

Luxembourg le 08 juin 2020

**ASTI asbl**

---

**ASTI**

*association sans but lucratif - RCS Luxembourg F5199*

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

[www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000